

27 mars
1580.

CCCCLXIX.

Des Pruneaux au prince d'Orange.

Anvers. 27 mars 1580.

Réponse à la lettre du 15. Il a envoyé la lettre du prince d'Orange au duc d'Anjou par exprès. Le succès du traité avec le duc ferait tourner tous les partis en France vers le duc. Desseins maritimes de l'Espagne.

Monseigneur. J'ay receu la lettre et copie qu'escripvez à Monseigneur avecques la lettre que Vostre Excellence a prins la payne de m'escripre. J'ay aussy-tost fait partir ung courrier vers Son Altesse ¹⁾ pour (*la*) luy porter avecques les raisons que je pense que luy devoient donner espérance, sur laquelle il s'employait à ce qui estoit nécessaire à vostre secours et empescher la guerre en France, à laquelle remettre j'asseure Vostre Excellence qu'il y a beaucoup de solliciteurs et, qui pis est, trouvent à qui parler, car tant d'une religion que d'aulture, il y a de l'oppiniastreté et véhémence. Je ne voy rien qui tant puisse remédier à tout que faire icy une prompte résolution.

Car tous opposans en ung fait travaillent tousjours pour venir à leurs fins jusques à la définition. Lors chascun se résoult et a la bouche fermée, mesmes quant il n'y auroit en France qu'ung commencement de guerre et que ce négoce print la bonne fin, tout ce qui seroit en campagne suiveroit Son Altesse, voire rompront les entreprinses du mauvais mesnaige d'Allemaigne.

1) C'est de la lettre n° CCCCLX qu'il s'agit.

Sur quoy je supplieray Vostre Excellence accellérer les choses, voyant que tout n'est que bon temps, moyennant que l'on ne laisse perdre saison. On m'escript de France qu'il se faict amas de toutes munitions en Biscaye et qu'enfin le desseing de l'armée navalle espaignolle est pour donner en Irlande, ce que je croy mieulx qu'aultrement, car l'Irlande peult ayder avoir le Portugal et aultre chose et luy rendre l'authorité en la mer. La présence de Vostre Excellence est icy plus que nécessaire.

Pour la fin je supplieray Dieu,
Monseigneur, donner à Vostre Excellence très bonne et longue vye. D'Anvers, le 27^e de mars 1580.

*Cop. é. F. f. Ms. 3286 (Ms. Béth. Reg. 8789)
f° 81. B. N. P. cop. H.*
